

# Ehpad : le bouclier tarifaire devrait s'appliquer au 1er juillet 2022

L'AD-PA et la Fnaqpa se réjouissent de l'extension du bouclier tarifaire aux Ehpad, sans doute rétroactive au 1er juillet 2022. Les mesures de compensation de l'inflation prévues dans le PLFSS sont, quant à elles, jugées insuffisantes.

« *Nous n'avons pas une vision très précise du projet de loi de financement de la sécurité sociale [PLFSS] mais certains points saillants vont dans le bon sens* », a jugé Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), lors d'une conférence de presse commune organisée avec la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), le 7 octobre.

## Coût de l'inflation

Parmi ces « *éléments positifs* », l'engagement de l'État à compenser une partie des coûts de l'inflation dès 2022. L'effort se poursuivra en 2023, le PLFSS [prévoyant](#) une enveloppe de 670 millions d'euros pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Cette mesure est toutefois « *trop faible* », selon [Franck Descotes](#), administrateur de la Fnaqpa. « *La compensation est limitée aux dépenses relevant de la section soins, soit une aide de 2 000 € par établissement* », explique le directeur d'Ehpad.

## Bouclier tarifaire

Les deux associations de directeurs se réjouissent toutefois de l'extension du bouclier tarifaire aux établissements accueillant des personnes âgées, bien que Pascal Champvert estime « *regrettable* » que les services à domicile ne soient pas inclus dans le dispositif, compte tenu du coût de l'essence qu'elles supportent.

Le bouclier, qui doit limiter à 15 % la hausse des prix de l'énergie, devrait être rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022, a expliqué Franck Descotes. Une aide bienvenue, selon le directeur, qui a fait ses comptes : pour un établissement accueillant 80 personnes âgées, le budget énergie s'élève à quelque 80 000 € par an, un montant qui aurait pu bondir jusqu'à 500 % du fait de la hausse des prix de l'énergie.

## Maltraitance

D'autant qu'il paraît inconcevable, pour les directeurs, de respecter les consignes du gouvernement, qui préconise de chauffer à une température de 19 degrés. « *Si on baisse le chauffage dans les Ehpad, on n'est pas loin de la maltraitance* », a prévenu Djibril Koudougou, qui dirige un établissement dans les Deux-Sèvres.